

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 7 novembre 2019

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, Mme Grosbois, Mme Valls, M. Sadi, Mme Abomangoli, M. Laporte, Mme Thibault, M. Hanotin, M. Grandin, Mme Coppi, M. Hervé, M. Prudhomme, Mme Saïd-Anzum

ÉTAIENT EXCUSÉS :

M. Bedreddine donnant pouvoir à Mme Derkaoui
M. Constant donnant pouvoir à M. Troussel
M. Taïbi donnant pouvoir à M. Sadi
Mme Laroche donnant pouvoir à Mme Thibault
Mme Cerrigone donnant pouvoir à Mme Coppi

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Molossi, Mme Capanema, Mme Labbé, M. Bluteau, Mme Valleton, M. Monany, Mme Maroun, M. Chevreau, Mme Lagarde



Délibération n° 04-02 du 7 novembre 2019

ACTIONS EN FAVEUR DE LA FORMATION ET DE L'EMPLOI – CONVENTIONS AVEC LES « OPÉRATEURS DE COMPÉTENCES » ET DES ASSOCIATIONS POUR LA MISE EN ŒUVRE DE PRÉPARATIONS OPÉRATIONNELLES À L'EMPLOI.

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2015-IV-15 du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- ALLOUE à l'opérateur de compétences « AFDAS » deux subventions, l'une de 22 500 euros et l'autre de 24 114 euros ;
- APPROUVE la convention à conclure avec l'opérateur de compétences « AFDAS », ainsi que ses avenants n°1 et n° 2, dont projets ci-annexés ;
- ALLOUE à l'opérateur de compétences «CONSTRUCTYS» une subvention de 27 636 euros ;
- APPROUVE l'avenant n° 2 à la convention conclue avec l'opérateur de compétences « CONSTRUCTYS », dont projet ci-annexé ;
- ALLOUE à l'opérateur de compétences « OPCALIA » deux subventions de 3 830,30 euros, soit au total 7 660,60 euros ;
- APPROUVE les avenants n° 5 et 6 à la convention conclue avec l'opérateur de compétences « OPCALIA », dont projets ci-annexés ;
- ALLOUE à l'association « PLANET AIRPORT » une subvention de 35 540 euros ;
- APPROUVE l'avenant à la convention conclue avec l'association « PLANET AIRPORT », dont projet ci-annexé ;



- ALLOUE à l'association « ALTERMEDIA » une subvention de 40 000 euros ;
- APPROUVE la convention à conclure avec l'association « ALTERMEDIA », dont projet ci-annexé ;
- ALLOUE à l'association « NQT » une subvention de 25 000 euros ;
- APPROUVE la convention à conclure avec l'association « NQT », dont projet ci-annexé ;
- AUTORISE M. le président du conseil départemental à signer lesdites conventions et lesdits avenants, au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.